CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MAGAZINE N°5 HIVER 2026/27

Le CCAS de Villard-de-Lans avec vous !

Dans ce numéro

Santé : *Une offre de proximité bien présente* 1
Édito 2
Logement social : *Mettez toutes les chances de votre côté !* 2
Aides CAF ET CCAS : *Et si j'y avais droit ?* 3
L'actualité en bref 3
Vercors sensible : *Pour ne pas avancer seuls* 4
SESSAD : *Une équipe au plus près des jeunes* 4





Santé

Une offre de proximité bien présente

Les chiffres 2026 de la démographie médicale fournis par le cabinet de conseil Ithéa démontrent que notre commune bénéficie d'une offre de soins solide pour un territoire de montagne.

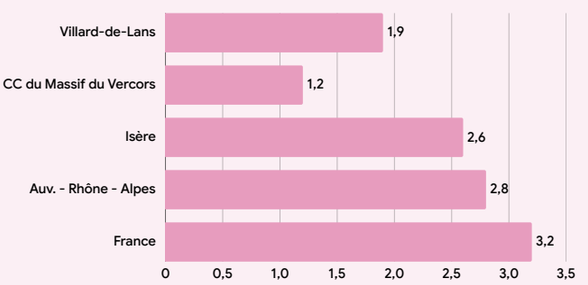
S'il fait bon vivre à Villard-de-Lans, le CCAS souhaite s'appuyer sur des données chiffrées pour poursuivre sa politique en matière d'accompagnement des publics fragilisés. *« Lors des élections municipales, nous avions été interpellés sur le handicap. Les élus veulent faire un état des lieux pour mieux connaître et répondre aux besoins des Villardiens concernés »*, explique Maud Rolland, vice-présidente du CCAS. *« Pour y parvenir, nous proposerons aux habitants en 2027 un questionnaire qui permettra de compléter les données dont nous disposons pour agir »*.

Handicap : repérer pour mieux inclure

En 2021 à Villard-de-Lans, 44 adultes bénéficiaient de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), soit une proportion inférieure au département, à la région et en France (voir ci-contre). Cet écart invite à rester attentif au non-recours aux droits, souvent par méconnaissance. Il peut aussi refléter une moindre présence de personnes en situation de handicap, due aux contraintes imposées par le climat et la topographie de la commune pouvant rendre leur quotidien plus difficile.

Chez les moins de 20 ans, 18 jeunes bénéficiaient de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Cette proportion est proche de celle de l'Isère et de la région. Ce constat souligne l'importance de poursuivre les efforts d'inclusion à l'école et dans les activités périscolaires et extrascolaires.

Bénéficiaires de l'AAH pour 100 individus de 20-64 ans



*AAH : Allocations aux adultes handicapés. Source : CAF, 2021 (dernière année disponible à ce jour)

8

médecins généralistes soit un ratio de 20,6 praticiens pour 10 000 habitants (le double de la moyenne en Isère)

10

infirmiers, 7 kinésithérapeutes, 2 pharmacies, soit une densité bien plus élevée qu'ailleurs

Des besoins de santé à anticiper

- Près d'1 assuré sur 5 est en Affection longue durée (ALD), équivalant à la moyenne départementale et régionale.
- Les habitants de 75 ans ou plus représentent 12 % de la population, contre 9 % en Isère.

Ces données mettent en lumière les besoins à suivre pour les années à venir, liés au vieillissement, à la prévention, au suivi des maladies chroniques et à l'inclusion des personnes en situation de handicap.



Édito

Par Maud Rolland,
Vice-Présidente du CCAS

« Cet été caniculaire a touché notre territoire et le CCAS s'est mobilisé à plusieurs reprises pour protéger les plus fragiles d'entre nous.

Dans ce contexte, le 3 juillet 2026, l'Etat a promulgué un décret qui réforme le Registre des personnes vulnérables (RPV), mettant en première ligne les CCAS et les communes.
Le changement est profond puisque l'on passe d'un dispositif "d'urgence" dépendant d'une démarche volontaire des habitants à un outil élargi de prévention contre l'isolement et de repérage de la perte d'autonomie.
Le décret prévoit la collecte et le transfert aux communes des données détenues par d'autres organismes sociaux, pour mieux identifier et inscrire d'office les personnes vulnérables. Cette évolution majeure pose la question des renforts humains et financiers des communes.

Nous nous attelons dès maintenant à la manière d'intégrer dans nos services ces nouvelles obligations organisationnelles.

La rentrée est aussi le moment de prendre connaissance des aides de votre CCAS. Une commission consultative a été créée pour les faire évoluer. Elle s'appuiera notamment sur une nouvelle Analyse des besoins sociaux, rythmée par des rencontres avec les habitants.

Avec Françoise Sarra-Gallet, conseillère déléguée, notre réflexion se tourne également vers le handicap. Nous cherchons des accompagnements pour des actions concrètes. Les Villardiens qui souhaitent réfléchir avec nous sont les bienvenus.

D'ici là, passez un bel hiver et prenez soin de vous ! »

Logement social

Mettez toutes les chances de votre côté !

L'accès au logement social est une préoccupation majeure pour de nombreux ménages.
Voici les 5 points à connaître pour bien préparer votre demande.

Quel est le cadre réglementaire ?
Tout le monde peut postuler à un logement social à condition de ne pas dépasser les plafonds fixés chaque année par décret. Ils dépendent de votre revenu, de la composition familiale et du lieu géographique de votre demande (plafonds sur *anil.org*). Pour un couple avec 2 enfants par exemple, le revenu fiscal de référence (N-2) doit être inférieur à 45 374 €.

Qui fait quoi ?
Trois bailleurs sociaux sont présents à Villard-de-Lans (Alpes Isère Habitat, Pluralis et Habitat Dauphinois) et se répartissent la gestion de plus de 200 logements. 80% sont directement gérés par ces derniers, tandis que les 20% restants sont mis à disposition de la commune, qui en a nouvellement délégué la gestion à son CCAS.
Sur la base du Système national d'enregistrement (SNE), ce dernier étudie chaque demande en commission logement, de manière anonyme. Il est primordial de constituer un dossier complet. Lorsque votre demande est déposée, vous pouvez si besoin prendre rendez-vous avec la responsable du CCAS.

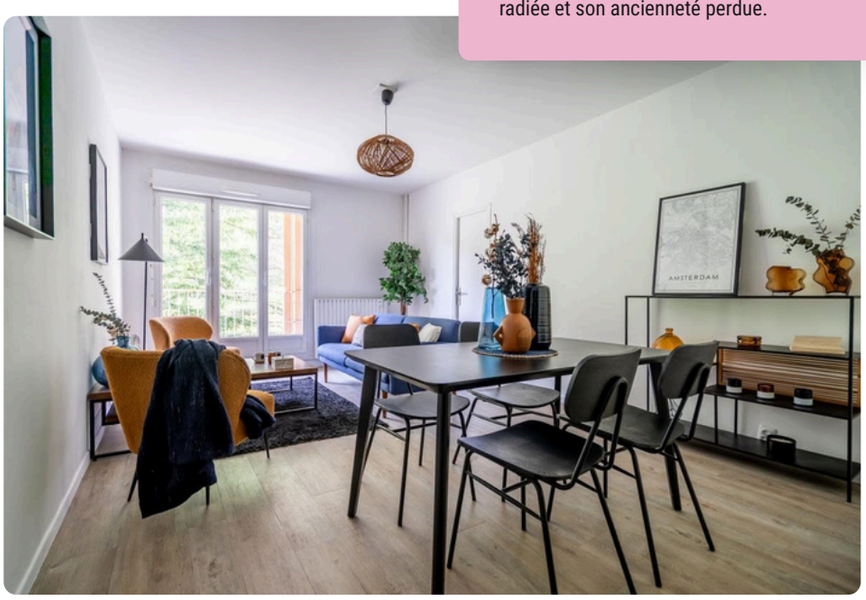
Quel est le rôle de la commission logement ?
Elle se réunit à chaque libération de logement, travaille sur les demandes en cours et étudie avec soin les plus complexes. Elle a pour mission de proposer dans un délai de un mois trois demandes au bailleur qui les examinera en CALEOL*, unique commission nationale d'attribution interne aux bailleurs. Les dossiers urgents intègrent les dispositifs prioritaires mis en place par l'Etat (DALO, etc.).

Un appartement se libère, comment en ai-je connaissance ?
Consultez de manière très régulière les sites internet des bailleurs ou les sites seloger.com, leboncoin.fr, etc. Quand la commune a connaissance d'une annonce, elle la diffuse sur son compte Illiwap.

Idées reçues

« La commune choisit ses locataires »
Non, les attributions sont décidées par les commissions des bailleurs sociaux dans le respect de critères objectifs. Les décisions sont encadrées par la loi.

« Plus j'appelle, plus j'ai de chance d'avoir un logement »
Non, l'important est d'avoir un dossier complet, à jour et renouvelé chaque année avant sa date d'expiration.
Sans renouvellement, votre demande est radiée et son ancienneté perdue.



Comment postuler ?

Pour les logements réservés aux communes : déposez une demande en ligne sur le SNE (www.demande-logement-social.gouv.fr). Des dossiers papier sont à disposition en mairie. Si votre candidature est retenue, une visite est organisée par le bailleur qui soumet ensuite la demande à la CALEOL*.
Pour les annonces des bailleurs : il suffit de postuler en ligne, vous serez alors invité à visiter le logement et s'il vous intéresse vous constituerez ou mettrez à jour votre demande sur le SNE (Système national d'enregistrement).

**CALEOL : Commission d'attribution de logements et d'examen de l'occupation des logements*



Aides CCAS

Un soutien pour enfants et jeunes

Favoriser l'accès à la cantine, encourager la pratique sportive et musicale... Le CCAS propose des aides financières pour permettre à chaque jeune de s'épanouir, quelles que soient les ressources du foyer.

À table !
Temps essentiel dans la journée, la pause méridienne doit être accessible à tous. Une participation financière est accordée aux foyers dont les enfants fréquentent le restaurant scolaire des Laîches, en fonction de leur quotient familial.

QF inférieur à 1300 : -15% de la facture, QF entre 1301 et 1575 : -10% de la facture. La somme est déduite de la facture 2026.

Sport et culture
Le CCAS renouvelle chaque année ses aides financières aux élèves du primaire et aux jeunes de 11 à 18 ans pour la pratique d'une activité sportive, culturelle ou musicale et pour la location de matériel sportif en lien avec les activités de l'école des Laîches.

QF inférieur à 649 : aide de 70% du coût de l'activité (montant max. 200 €),
QF entre 650 et 1100 : 60% du coût de l'activité (max. 150 €),
QF entre 1101 et 1600 : 40% du coût de l'activité (max. 100 €).

Demandes à déposer au plus tard le 8 novembre avec justificatifs

Ne laissez pas échapper ces aides !

Peu de Villardiens profitent de ces trois aides mises en place, sous conditions, par votre CCAS (et grâce aux dons de La Recyclerie) :

- Factures d'eau (100 € maximum par an pour une personne par ex. revenus inférieurs à 1600 €)
- Redevance des ordures ménagères (174 € pour les personnes aux minimas sociaux)
- Énergie (200 € versés au fournisseur d'énergie pour les revenus inférieurs à 1600 € pour une personne par ex.).

Formulaires de demande en mairie ou en ligne : villard-de-lans.fr

Aides CAF

Et si j'y avais droit ?

Chaque année, de nombreuses personnes passent à côté d'aides financières. Par manque d'information, parce que leur situation a évolué, ou simplement parce qu'elles pensent ne pas être concernées. Faites le point sur vos droits !

« Je gagne trop pour avoir des aides », « je suis célibataire, je n'ai droit à rien », « c'est seulement pour les familles », etc. Ces préjugés peuvent vous priver d'une aide précieuse pour votre quotidien. À chaque étape de la vie, la Caisse d'allocations familiales (CAF) accompagne les familles, les jeunes, les étudiants, les personnes seules, comme les retraités et celles porteuses de handicap.

5 types d'aides peuvent être attribuées sous conditions

- L'Aide au logement (APL, ALF ou ALS)
- La Prime d'activité si vous exercez une profession avec des revenus modestes
- Le Revenu de solidarité active (RSA) pour les foyers à ressources modestes
- Les allocations familiales ou de prestations liées à la naissance et à l'éducation des enfants
- Les Allocations aux adultes handicapés (AAH) ou d'autres aides spécifiques pour les enfants comme l'AEEH

Le réflexe qui peut tout changer
Une évolution dans la vie peut ouvrir de nouveaux droits (naissance, séparation, déménagement, perte ou reprise emploi, départ à la retraite...). Il est donc essentiel de mettre régulièrement à jour votre dossier.

Une simulation en quelques minutes
Pour tout savoir sur votre situation, effectuez une simulation sur le site de la CAF et déposez éventuellement une demande.

Besoin d'aide supplémentaire ?
Le Bus France Services vous accompagne gratuitement dans vos démarches administratives (chaque mois les 2e, 4e et 5e mercredis matin, parking Maison des associations),
tout comme l'Agopop, partenaire de la CAF.

En bref !

Gym' équilibre
Les ateliers Gym' équilibre se déroulent du 13 octobre au 22 décembre. Ils permettent de développer souplesse et habilité motrice. C'est aussi un moyen de prévenir les chutes et d'améliorer son équilibre dans la bonne humeur ! 12 inscrits de plus de 60 ans profitent de cette activité de 12 séances, le mardi de 15h30 à 16h45, à la salle Chambon (derrière la mairie).

Aide colonies de vacances et classes transplantées
Elle est accordée aux jeunes villardiens âgés de moins de 18 ans pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 1600 et pour une durée de 21 jours maximum par an et par enfant. Retrouvez toutes les conditions d'octroi sur le site de la mairie. Demandes à déposer au plus tard le 8 novembre 2026.

Colis de Noël
La distribution des colis de Noël se fera le lundi 7 décembre de 14h à 16h et le mercredi 9 décembre de 9h30 à 11h30, dans la salle des mariages, en mairie.





Vercors sensible

Pour ne pas avancer seuls

Sans se substituer au corps médical, Vercors sensible réunit les parents d'enfants atteints de Troubles du neurodéveloppement*. Un espace d'écoute et de soutien qui permet de s'entraider et de libérer la parole, sans jugement.

« *Ici, les expériences de chacun deviennent une ressource pour les autres* », explique Fanny Duhem-Joly, l'un des membres du collectif bénévole Vercors sensible. « *Lorsque l'on est confronté à un diagnostic de TND pour l'un de ses proches, le choc est brutal et on ne sait pas vers qui se tourner* ». C'est la raison pour laquelle en avril 2022, plusieurs professionnels du corps médical du plateau, qui avaient identifié les difficultés et l'isolement de ces familles (souvent monoparentales), les ont encouragées à se rencontrer.

Partager une expérience

« *Les rendez-vous Vercors sensible sont ouverts à tous les parents qui souhaitent s'informer, témoigner ou simplement rencontrer d'autres familles* », poursuit-elle. « *Les situations sont différentes, mais nous sommes souvent confrontés à des problématiques communes* ». Raconter ce qui a fonctionné dans la gestion d'une crise, partager une adresse ou une expérience, mettre des mots sur une situation difficile et surtout, écouter sans juger sont les principes suivis par le collectif pour que chacun trouve sa place.

Vercors sensible rassemble aujourd'hui une trentaine de familles sur le plateau et propose 6 réunions par année scolaire au Pôle santé de Lans-en-Vercors. L'un des objectifs du collectif est de s'appuyer sur les adhésions pour financer la participation d'intervenants spécialisés dans les TND.

vercors.sensible@gmail.com | 06 25 81 60 24

**Trouble du spectre de l'autisme (TSA), Trouble de l'attention avec hyperactivité (TDAH), Haut potentiel intellectuel (HPI), dysphasies, dyspraxies, etc.*

Le SESSAD

Une équipe au plus près des jeunes

À Villard-de-Lans, le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) accompagne sur leurs lieux de vie une trentaine de jeunes du Plateau, âgés de 5 à 20 ans. Ils présentent des Troubles des apprentissages, de la communication, de l'attention, du spectre de l'autisme, du développement ou moteurs.

« *Notre spécificité est d'être mobiles et d'aller vers le jeune pour le maintenir dans son environnement ordinaire* », indique Mylène Cadier, éducatrice spécialisée.

Elle est l'une des huit professionnels de cette équipe médico-sociale pluridisciplinaire, coordonnée par Joël Joséphine. « *Nous nous déplaçons là où cela a du sens pour le jeune : à domicile, à l'école ou sur ses différents espaces de vie* ».

Le rôle du SESSAD est de comprendre ce qui se joue dans une salle de classe, à la maison, sur un lieu de travail afin de maintenir un environnement favorable à l'évolution du jeune et épauler son entourage. « *En partageant nos observations, nous donnons des clefs de compréhension qui permettent par exemple de mieux gérer une situation délicate* ». Chaque jour, il faut donc composer avec une réalité différente, mais agir en suivant un seul et même fil conducteur : le projet personnel du jeune, défini avec les familles et l'équipe médico-sociale.



Trouver sa place auprès des autres

« *Rapidement, le contrat de confiance est là,* assure Marie Van Houtte*,* éducatrice, *notamment avec l'entourage proche qui n'est plus seul à affronter le quotidien* ». Beaucoup de messages passent par le jeu : « *Toutes les occasions sont bonnes pour aider le jeune à s'exprimer, valoriser ses compétences, développer son autonomie et trouver sa place auprès des autres* », ajoute Séverine Koch, psychomotricienne.

Un travail de longue haleine qui pourrait être couronné par une évolution majeure dès la rentrée 2027 : la possible création d'un Pôle d'appui à la scolarisation (PAS) sur le territoire. Grâce à son expertise et aux partenariats déjà développés avec l'Education nationale, le SESSAD est particulièrement bien positionné pour que le volet médico-social lui soit confié.

**Le SESSAD de Villard-de-Lans a pour autorité de tutelle l'ARS et est rattaché à l'EPISEAH de Claix.*

CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nous contacter

CCAS : Mairie, 62, place Pierre-Chabert, 38250 Villard-de-Lans
04 76 94 50 00
ccas@villard-de-lans.fr
Du lundi au jeudi : 9h-12h et 13h30-17h30. Vendredi : de 9h-12h et de 13h30-16h30

Sur www.villard-de-lans.fr : vous pouvez suivre les communications, lire les comptes-rendus, les délibérations du conseil d'administration et des commissions permanentes. Vous pouvez également consulter en ligne l'Analyse des besoins sociaux (ABS) et télécharger tous les formulaires de demandes.

Journal d'information du CCAS. Mairie, 62, place Pierre-Chabert, 38250 Villard-de-Lans. Tél. 04 76 94 50 00. Directrice de la publication : Maud Rolland. Rédaction et photos : Anne-Laure Biston. Comité de relecture : Anne-Laure Biston, Karine Castello, Maud Rolland. Mise en page : Jean-François GERVASONI (Séti Studio). Impression : Imprimerie du Pont-de-Claix.